

Francis CARLES Alain CARLES

Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie des Conseils et Experts financiers**Note d'informations n° 66 du 2^{ème} trimestre 2009****DECLARATION FISCALES ET SOCIALES**

L'administration fiscale et les caisses sociales incitent de plus en plus fortement les entreprises à pratiquer la **télétransmission des déclarations** et le **télépaiement** (devenu obligatoire à partir d'un certain seuil). Ces méthodes sont sécurisantes tant pour l'Administration que pour l'entreprise qui les pratiquent. Nous ne pouvons que vous encourager à adhérer à ce dispositif sûr et pratique si vous n'avez pas encore adhéré à cette formule. Nous sommes à votre disposition pour vous expliquer les modalités d'adhésion.

SOCIAL

Les employeurs ont désormais la possibilité de délivrer les bulletins de paie à leurs salariés sous la forme électronique, en lieu et place des bulletins sur papier. Cette faculté est toutefois subordonnée à l'accord du salarié et à la condition de garantir l'intégrité des données transmises par ce moyen. Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information.

INFORMATIQUE

Rappel : la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés prévoit que « le responsable du traitement est tenu de prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès ». La violation de cet article 34 est lourdement sanctionnée pénalement. Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller sur ce sujet.

GESTION

La comptabilité traditionnelle a un défaut majeur qui est celui de ne déterminer les résultats de l'entreprise qu'à posteriori. Or, il existe des techniques de gestion qui consistent à déterminer à l'avance des objectifs, puis de suivre leur réalisation dans le temps. Ces méthodes modernes permettent de déterminer en début de mois le résultat approximatif du mois précédent. Nous sommes à même de vous proposer cet outil de gestion qui devient indispensable dans notre contexte économique difficile.

ECONOMIEIndice : Coût à la construction 4^{ème} trimestre 2008 : 1 523

Variation sur 1 an : + 3.32 %

Variation sur 3 ans : + 14.34 %

Variation sur 9 ans : + 43.00 %

Rejoignez-nous sur notre site internet sur lequel vous pourrez trouver de nombreuses informations utiles : <http://www.auditeuroconseil.com>

Nous attirons votre attention sur le caractère synthétique de la présente note d'information qui, par définition, est forcément incomplète. Nous vous recommandons de nous consulter pour tout complément d'information.